



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

courrier

Question écrite n° 19703

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que, sous couvert d'amélioration de la qualité du service, le bureau de poste de Vigy a décidé de retarder la distribution du courrier dans la commune de Charly-Oradour. Il semble qu'il y ait là une incohérence et elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne serait pas possible, au contraire, de maintenir le statu quo dans ce secteur de distribution.

Texte de la réponse

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de progrès signé entre l'Etat et La Poste le 25 juin 1998, cette dernière recherche la meilleure organisation possible de ses services afin d'en améliorer l'efficacité. C'est dans cet esprit que le département de la Moselle a décidé la réorganisation de la totalité de son réseau de transport du courrier à compter du 15 septembre 1998. Cette mesure interne s'est traduite par la rationalisation des relations entre un certain nombre de bureaux de poste et le centre de traitement du courrier en vue de simplifier les processus de traitement et permet pour la majorité des bureaux distributeurs du département d'améliorer les délais de livraison ainsi que les prestations offertes aux clientèles. Cette nouvelle organisation a conduit La Poste de ce département à décaler légèrement l'heure d'arrivée du courrier à Vigy. Elle n'a eu qu'une incidence minime sur la distribution du courrier destiné aux habitants des communes de Malroy et Charly-Oradour, lesquels avaient déjà vu leur desserte très sensiblement avancée après la réorganisation effectuée au bureau de Vigy, le 8 septembre 1997. Ces modifications participent du souci constant de La Poste d'offrir à sa clientèle la meilleure qualité de service possible.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19703

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5361

Réponse publiée le : 28 décembre 1998, page 7073